

Objet : Vote du Budget Primitif (BP) 2026

L'an deux mille vingt-six, le 30 mars à 16h30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du 12 mars deux mille vingt-six, s'est réuni au Centre Administratif Départemental, 1 espace Jean Pégot à Saint-Gaudens, sous la présidence de Madame Maryse Vezat-Baronia.

Collectivité	Membres titulaires	Présents	Absents	Excusés	Pouvoir à
Conseil Départemental Haute-Garonne	Maryse Vezat-Baronia	☒	☐	☐	
	Anne Boyer	☐	☒	☐	
	Isabelle Hardy	☐	☐	☒	
	Roselyne Artigues	☒	☐	☐	
	Loïc Gojard	☒	☐	☐	
	Christine Courade	☐	☐	☒	
	Patrice Rival	☒	☐	☐	
	Aude Lumeau-Preceptis	☐	☐	☒	
	Emilienne Poumirol	☐	☐	☒	
	Sandrine Baylac	☐	☒	☐	
	Pascal Boureau	☐	☐	☒	
	Martine Croquette	☐	☐	☒	
	Laurence Degers	☐	☐	☒	
	Victor Denouvion	☐	☒	☐	
	Jean-Marc Dumoulin	☐	☐	☒	
	Céline Laurenties-Barrère	☒	☐	☐	
CC Pyrénées Haut-Garonnaises	Alain Puenté	☐	☐	☒	
	Alain Larqué	☒	☐	☐	
Commune Saint-Bertrand-de-	Marie-Claire Uchan	☒	☐	☐	
Commune de Valcabrère	Jean Verdier	☒	☐	☐	
Collectivité	Membres suppléants	Présents	Absents	Excusés	Pouvoir à
	Arnaud Simion (démissionnaire)	☐	☐	☐	

Accusé de réception en préfecture
031-253102305-20260330-2026-8-2-BF
Date de télétransmission : 07/04/2026
Date de réception préfecture : 07/04/2026

Conseil Départemental	Marc Pere	☐	☒	☐	
CC Pyrénées Haut-Garonnaises	Patrick Lagleize	☐	☒	☐	
Commune de Saint-Bertrand- de-Comminges	Robin Parnisari	☐	☒	☐	
Commune de Valcabrère	Adrien Adam	☐	☒	☐	
	TOTAL	8	7	9	

Rapport :

Madame la Présidente expose

Le vote du Budget Primitif permet à l'ordonnateur d'effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année. Il se présente en deux parties qui doivent être chacune en équilibre (recettes = dépenses).

La **section de fonctionnement** : retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante de la collectivité ; l'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité (virement à la section d'investissement).

La **section d'investissement** : présente les opérations de nature à modifier ou à enrichir le patrimoine de la collectivité.

Lors de la réunion du Comité syndical du 12 février 2026, le Débat d'Orientation Budgétaire a été tenu. Le Comité syndical est à présent appelé à se prononcer sur le vote du Budget Primitif 2026.

Dans un contexte financier toujours contraint, le Syndicat Mixte poursuit en 2026 l'optimisation de ses dépenses afin de répondre à la volonté politique définie. En conséquence, le budget primitif 2026 est ainsi présenté en équilibre, sans aucun appel à contribution.

Conformément aux orientations annoncées lors du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) du 12 février 2026, le Budget Primitif 2026 a été élaboré avec la reprise du résultat de l'exercice précédent après couverture du besoin de financement 2025 en section d'investissement.

Le budget en fonctionnement est de 584 274.58 € et en investissement de 1 151 230.92 €.

Dans le cadre de la gestion courante du syndicat, les dépenses identifiées ci-dessous sont à prévoir :

- Convention de mise à disposition de services par le Département comprenant une contribution forfaitaire dont le plafond est fixé à 5 000 €
- Cotisation à l'ATD31 selon le barème d'adhésion : 100 €
- Abonnement pour l'accès en ligne du logiciel de gestion financière : 2 000 €
- Fournitures et prestations de services : 1 500 €
- Assurances : 433 €
- Abonnements : 280 €
- Dotations aux amortissements : 1 000 €
- Des frais de déplacement du comité scientifique (3 500 €) ainsi qu'une éventuelle rémunération pour leur prestation (5 000 €)

Accusé de réception en préfecture
031-253102305-20260330-2026-8-2-BF
Date de télétransmission : 07/04/2026
Date de réception préfecture : 07/04/2026

Syndicat Mixte pour le Développement et la Promotion du site de Saint-Bertrand-de-Comminges et de Valcabrère

Siège : Couvent des Olivétains, 31510 Saint-Bertrand-de-Comminges

Services administratifs : Centre Administratif Départemental. 1 Espace Pécot. 31800 Saint Gaudens

- Création du site Internet : 2 160 € (cette dépense était prévue en 2025 mais à la suite d'une erreur d'estimation de la part de l'ATD, elle n'était pas suffisante pour honorer la facture)

En investissement, l'inscription d'un chapitre d'opérations sous mandat (*) est prévue pour un montant total de 564 221.58 €. On y recense toutes les dépenses/recettes relatives pour :

- à la création du nouveau local d'accueil à Valcabrière pour un montant de 358 711.74 €
- la réfection des sanitaires à Saint-Bertrand de Comminges pour 94 416 € et
- la valorisation du site pour un montant total 111 093.84 €

(*) Les opérations sous mandat : le décret 2015-1670 du 14 décembre 2015 porte dispositions relatives aux mandats confiés par les collectivités locales en application des articles L. 1611-7 du CGCT. Tout projet de mandat donne lieu à la consultation préalable du comptable public du mandant auquel sont transmis les projets de documents contractuels.

L'instruction NOR : ECFE1704988J du 09 février 2017 relatives aux mandats passés par les collectivités territoriales, leurs établissements publics et leurs groupements destinés à l'exécution de certaines de leurs recettes et dépenses a pour objet de préciser les modalités d'applications des articles L 1611-7 et L 1611-7-1 du CGCT.

Les comptes 4581/4582 (comptes budgétaires) enregistrent les opérations sous mandats. Ces écritures doivent être équilibrées à l'achèvement des travaux et doivent représenter en :

- **Dépenses :** autant d'opérations que de travaux/études possibles
- **Recettes :** le financement des collectivités pour lesquelles le mandataire effectue les travaux et les éventuels financements de ces travaux/études.

Si les recettes sont inférieures aux dépenses, la différence s'analyse comme une subvention en nature de la collectivité mandataire à la collectivité mandante.

Le SMO pour le développement et la promotion du Site de Saint-Bertrand-de-Comminges et Valcabrière effectuera ces travaux sans contrepartie financière des communes mandantes.

Par conséquent, pour équilibrer ces opérations sous mandats, il est proposé d'inscrire une subvention en nature en dépense d'investissement et une recette d'investissement sur le chapitre d'ordre d'opérations patrimoniales (041) pour le même montant que les travaux et études prévus soit 564 221.58 €.

A l'achèvement des travaux, les communes de Saint-Bertrand-de-Comminges et Valcabrière devront inscrire une écriture d'ordre budgétaire :

- ⇒ En **dépenses** au chapitre 041 « opérations patrimoniales compte 213... « immobilisations corporelles – constructions ... » pour le montant total des travaux.
- ⇒ En **recettes** au même chapitre d'opérations patrimoniales au compte 13258 « subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables – autres groupements » pour le même montant.

En tenant compte des éléments précédents, l'équilibre du budget 2026 est représenté dans le tableau suivant :

Accusé de réception en préfecture
031-253102305-20260330-2026-8-2-BF
Date de télétransmission : 07/04/2026
Date de réception préfecture : 07/04/2026

Chapitre	Dépenses de fonctionnement	BP 2026	Chapitre	Recettes de fonctionnement	BP 2026
011	Charges à caractère général	10 433,00	002	Résultat de fonctionnement reporté	584 274,58
	Fournitures pour réunion comités ou autres	500,00			
	Prestations de service	1 000,00			
	Assurance	433,00			
	Prestations stratégie CSC	5 000,00			
	Frais de déplacement comité scientifique	3 500,00			
012	Charges de personnel	5 000,00			
	Mise à disposition de service (forfait)	5 000,00			
65	Autres charges de gestion courante	4 620,00			
	Adhésion ATD31	100,00			
	création site Internet	2 160,00			
	Abonnement pour l'accès en Saas du logiciel de gestion financière	2 000,00			
	Abonnement plateforme marché public	70,00			
	Abonnement logiciel télétransmission	130,00			
	Abonnement certificat i-parapheur	160,00			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 000,00			
	Dotations aux amortissements	1 000,00			
023	Virement à la section d'investissement	563 221,58			
Total des dépenses de fonctionnement		584 274,58	Total des recettes de fonctionnement		584 274,58

Chapitre	Dépenses d'investissement	BP 2026	Chapitre	Recettes d'investissement	BP 2026
001	Résultat d'investissement reporté	22 787,76	021	Virement de la section de fonctionnement	563 221,58
	Besoin de financement 2024	22 787,76			
			1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	22 787,76
			040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 000,00
				Dotations aux amortissements	1 000,00
041	Opérations patrimoniales	564 221,58	041	Opérations patrimoniales	564 221,58
	Subventions d'équipements versées aux organismes publics sur bâtiments et installations (204112)	564 221,58		Opérations sous mandat (4582)	564 221,58
20	Immobilisations incorporelles (hors 204)	0,00			
21	Immobilisations corporelles	0,00			
	Equipements	0,00			
4581	Opérations sous mandat	564 221,58			
	Valorisation du site de SBV (OP 458101)	111 093,84			
	Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)	12 000,00			
	Maîtrise d'Œuvre (MO)	83 130,00			
	Sécurité et Protection de la Santé (SPS)	2 400,00			
	Essais portance chaussée (étude de sol)	8 130,00			
	Passage caméra	5 433,84			
	Réfection des sanitaires (OP 458102)	94 416,00			
	Maîtrise d'Œuvre (MO)	6 744,00			
	Contrôle Technique	4 680,00			
	Sécurité et Protection de la Santé (SPS)	4 992,00			
	Travaux	78 000,00			
	Local d'accueil (OP 458103)	358 711,74			
	Maîtrise d'Œuvre (MO)	17 431,68			
	Contrôle Technique	4 680,00			
	Sécurité et Protection de la Santé (SPS)	4 992,00			
	Fouilles préventives	78 000,00			
	Travaux	253 608,06			
	Opérations sous mandat diverses (OP 458104)	0,00			
Total des dépenses d'investissement		1 151 230,92	Total des recettes d'investissement		1 151 230,92

Accusé de réception en préfecture
031-253102305-20260330-2026-8-2-BF
Date de télétransmission : 07/04/2026
Date de réception préfecture : 07/04/2026

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du Budget primitif,

Vu la délibération n°2023/10/12 – 04 du 12 octobre 2023 portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n°2024/02/29 – 05 du 29 février 2024 relative au Règlement Budgétaire et Financier,

Vu la délibération n°2025-4 du 12 février 2026 relative au Débat d’Orientation Budgétaire 2026,

Considérant l'approbation Compte Financier Unique et l'affectation des résultats de l'exercice 2025 lors de la séance du Comité Syndical du 30 mars 2026,

Le Comité Syndical

Après avoir entendu le rapport de la Présidente

Après en avoir délibéré,

Décide

- **D'adopter** le Budget Primitif pour l'exercice 2026 annexé à la présente délibération,
- **D'autoriser** Madame la Présidente à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de membres			Vote		
En exercice	Présents ou représentés	Qui ont pris part au vote	Pour	Contre	Abstention
20 titulaires 4 suppléants	13	13	13	0	0

Fait et délibéré le 30 mars 2026

A Saint-Gaudens,

Maryse VEZAT-BARONIA
Présidente Syndicat Mixte pour le
développement et la promotion du
site de Saint-Bertrand-de-
Comminges et de Valcabrère

Madame la Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication ou par le biais du site internet : www.telerecours

031-253102305-20260330-2026-8-2-BF
Date de télétransmission : 07/04/2026
Date de réception préfecture : 07/04/2026

Syndicat Mixte pour le Développement et la Promotion du site de Saint-Bertrand-de-Comminges et de Valcabrère

Siège : Couvent des Olivétains, 31510 Saint-Bertrand-de-Comminges

Services administratifs : Centre Administratif Départemental. 1 Espace Pécot. 31800 Saint Gaudens

Accusé de réception en préfecture
031-253102305-20260330-2026-8-2-BF
Date de télétransmission : 07/04/2026
Date de réception préfecture : 07/04/2026